

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 1,2,3.1,3.2,3.3,5,6.1,6.2,7,8,9,10

CRD20

July 2021

ORIGINAL LANGUAGE ONLY

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME CODEX COMMITTEE ON RESIDUES OF VETERINARY DRUGS IN FOODS

25th Session
(Virtual)
12-16 and 20 July 2021

Comments submitted by Senegal

POINT N ° 1 : Adoption de l'ordre du jour : CX / RVDF 20/25/1

Problématique:

Ce point de l'ordre du jour offre la possibilité d'ajouter ou de réorganiser les points de l'ordre du jour de la session plénière

Position:

Le Sénégal n'a pas de commentaires sur l'agenda provisoire et l'agrée comme tel.

POINT N ° 2 : *Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et/ou d'autres organes subsidiaires : CX / RVDF 20/25/2*

Problématique:

Ce point de l'ordre du jour vise à informer le Comité sur les préoccupations de la Commission, du comité exécutif et d'autres organes subsidiaires. Il s'agit des questions à titre informatif et des questions nécessitant un suivi.

Commentaire:

Le Sénégal a pris acte des informations fournies dans cet ordre du jour.

POINT N ° 3.1 : *Questions d'intérêt émanant de la FAO/OMS et notamment du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) CX / RVDF 20/25/3*

Problématique :

Ce point de l'ordre du jour vise à informer le Comité des activités de la FAO et de l'OMS, notamment des questions qui pourraient avoir une incidence sur le CCRVDF. Le point de l'ordre du jour donne également un aperçu des travaux issus de la 88^e réunion du JECFA (2019).

La 88^e réunion du JECFA a évalué huit médicaments vétérinaires. Le 88^{ème} JECFA a recommandé des limites maximales de résidus recommandées (LMR) pour trois médicaments vétérinaires et n'a pas été en mesure de recommander des LMR pour cinq médicaments vétérinaires. Des recommandations des LMR ont été faites pour le diflubenzuron chez le saumon, l'halquinol chez les porcins et l'ivermectine chez les moutons, les porcs et les chèvres. Le JECFA a besoin davantage de données afin de faire des recommandations concernant l'éthion chez les bovins, la fluméthrine chez les bovins, la fosfomycine chez les poulets et les porcs, la sélémectine chez le saumon et le sisapronil chez les bovins.

Ce point de l'ordre du jour partage également des informations sur les considérations générales de la 88^e réunion du JECFA (2019) et sur les activités de la FAO et de l'OMS pertinentes pour le CCRVDF. Certaines des considérations générales du JECFA88 incluent une mise à jour sur le groupe de travail JECFA / JMPR, informations nécessaires à l'utilisation de la littérature scientifique, le profil toxicologique des composés et

exposition combinée à plusieurs produits chimiques et effets microbiologiques dans le cadre de l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation animale.

La 88^{ème} session du JECFA a également fourni des commentaires sur le processus pilote d'examen parallèle des médicaments.

Position :

Le Sénégal a pris acte des arguments scientifiques du JECFA selon lesquels les données disponibles **sont insuffisantes** pour l'établissement des LMR de l'Ethion chez les bovins, Fluméthrine chez les bovins, Fosmomycine chez les poulets et les porcs et les chèvres, Sélamectine chez le saumon.

Concernant l'Ivermectine, qui est une molécule très utilisée dans notre pays, le Sénégal attire l'attention sur les grandes différences des LMR observées pour les bovins et les petits Ruminants.

Au Sénégal, à titre informatif, il existe actuellement certains médicaments vétérinaires qui associent l'Ivermectine à l'albendazole et qui sont administrés par voie orale

POINT N ° 3.2 : Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux notamment la réunion d'experts mixtes FAO/OMS sur le transfert inévitable et accidentel de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés :CX / RVDF 20/25/3-Add.1

Problématique :

Le rapport met en évidence les causes du transfert de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux ; évalue les risques connus de transfert de médicaments vétérinaires dans les aliments, leurs impacts sur la santé humaine et le commerce international ; et fournit des conseils sur les mesures à prendre au niveau international pour résoudre ces problèmes.

Lors du CCRVDF22 (2015), certaines délégations ont noté qu'une LMR avait été demandée pour le lasalocide dans les œufs en raison du risque de contamination croisée des aliments pour poules pondeuses qui pourraient entraîner un transfert dans les œufs (REP15 / RVDF, paragraphe 82). Une LMR n'avait pas été recommandée par le JECFA car le lasalocide sodique n'est pas destiné à être utilisé chez les poules pondeuses.

Commentaire : Le Sénégal a pris note du rapport et s'inscrit dans l'approche de Code d'usages du Codex sur une bonne alimentation animale, le respect des bonnes de fabrication, l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HAACP) qui constituent des moyens de lutte contre le transfert des médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux..

**POINT N ° 3.3 : Questions d'intérêt émanant du Centre mixte FAO/AIEA :
CX / RVDF 20/25/3-Add.2**

Problématique :

La division mixte a développé plusieurs projets par le biais de Projets de Coopération Technique (PCT) et de Projets de Recherche Coordonnée (PRC) dans les domaines de la détection des contaminants alimentaires et du contrôle de la résistance antimicrobienne. L'agence a également lancé le "Réseau Africain de Sécurité Alimentaire" (AFoSaN), qui vise la collaboration et le partage d'informations sur les questions alimentaires et les techniques d'analyse

Commentaire :

Le Sénégal remercie l'AIEA pour son soutien à certains laboratoires tels que le laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires (LACOMEV) pour la recherche de certains dangers dans les denrées.

POINT N ° 5 : *Limite maximale de résidu pour la fluméthrine (miel) à l'étape REP18 / RVDF-App. IV, CL 2020/17-RVDF et CL 2020/17-RVDF*

Problématique

L'avant-projet de LMR pour la fluméthrine dans le miel a été recommandé par la 85^{ème} session du JECFA (2017). La LMR recommandée était basée sur deux fois la limite de quantification de la méthode analytique la plus fiable utilisée dans les études de résidus.

Position :

Le Sénégal propose de maintenir la décision du CCRDVF 24 et de recommander que la CCRVDF 25 accepte de transmettre à la Commission du Codex Alimentarius (CAC) une proposition selon laquelle une LMR 'n'est pas nécessaire' pour l'adoption à l'étape 8.

POINT N ° 6.1 : *Limites maximales de résidu pour le diflubenzuron (saumon -muscle et peau en proportion naturelle); halquinol (chez les porcins -muscles, peau et gras, foie et rognons); ivermectine (ovins, porcins et caprins-gras, rognons, foie et muscles) à l'étape 4 : CL 2020/17-RVDF et CX / RVDF 20/25/6*

Problématique

Les avant-projets de LMR ont été recommandés par le JECFA88 (2019).

Les avant-projets de LMR concernent:

- Diflubenzuron chez le saumon - muscle plus peau en proportion naturelle
- Halquinol chez les porcs - muscles, peau plus graisse, foie et reins
- Ivermectine chez les moutons, les porcs et les chèvres - graisse, reins, foie et muscles

Position :

Le Sénégal attire l'attention sur l'utilisation du produit comme promoteur de croissance (cas de Halquinol) et fera tout pour que les usages prévus seront respectés dans les élevages si jamais, le produit est autorisé un jour. Il recommande l'avancement dudit produit.

Pour l'ivermectine, voir commentaire plus haut. Le Sénégal soutien son avancement.

POINT N ° 6.2 *Limites maximales de résidu pour le chlorhydrate de zilpatérol (graisse, rognons, foie et muscle de bovin) aux 81^e et 85^e réunions du JECFA maintenu à l'étape4 : REP18 / RVDF App. III, CX / RVDF 20/25/7*

Position

Le Sénégal soutient son avancement malgré qu'il soit utilisé comme hormone de croissance chez les animaux. Pour l'instant ce genre de produit n'est pas utilisé dans les élevages au Sénégal.

POINT N ° 7 *Document de travail sur l'extrapolation des limites maximales de résidu à une ou plusieurs espèces (notamment une étude pilote sur l'extrapolation des LMR identifiées dans la Partie D de la Liste des priorités –REP18/RVDF , Annexe VI) CX / RVDF 20/25/8*

Position :

Le Sénégal soutient l'approche proposée pour l'extrapolation des LMR et les LMR proposées pour les ruminants et les poissons osseux présentées comme le projet pilote d'extrapolation des LMR pour les médicaments identifiés dans la liste prioritaire.

POINT N ° 8 : *Document de travail sur l'élaboration d'une définition harmonisée des tissus comestibles d'origine animale (notamment les abats comestibles) (coordination entre le Comité du Codex sur les*

***résidus de pesticides et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*) : CX / RVDF 20/25/9**

Position :

Le Sénégal est très intéressé par cette étude car étant un pays très consommateur des abats.

POINT N ° 9 : *Document de travail sur les avantages et les inconvénients d'une approche parallèle dans le cadre de l'évaluation de composés* : CX / RVDF 20/25/10

Problématique

Le CCRVDF24 (2018) a discuté des approches qui pourraient être envisagées pour le développement parallèle de LMR au Codex et par les autorités nationales, tout en maintenant l'intégrité scientifique et la transparence du JECFA .

Position :

Le Sénégal soutient l'examen parallèle d'un nouveau médicament vétérinaire en complément de la procédure actuelle d'évaluation des nouveaux composés par le JECFA pour l'établissement des LMR du Codex par la CCRVDF. Le format général et le contenu de la procédure proposée sont acceptables.

POINT N ° 10 : *Base de données sur les LMR requises pour les pays* :

CX / RVDF 20/25/11

Problématique

Le CCRVDF24 (2018) a examiné la base de données sur les besoins des pays en matière de LMR et les besoins prioritaires identifiés par un groupe de travail électronique.

Plusieurs pays ont proposé de développer des dossiers pour soutenir les évaluations du JECFA. Le Comité est convenu de maintenir la base de données afin qu'elle reste à la disposition des membres et a fait des recommandations à l'endroit des pays.

Position :

Le Sénégal soutient les recommandations telles qu'elles sont énoncées dans le document (CX/RVDF20/25/11), car elles offrent la flexibilité nécessaire aux pays membres pour soumettre leurs besoins en matière de LMR